

M. BERRIOS	
M. BEYELER	2
M. BROWN	
M. TRAUD	

Direction générale  
Affaire suivie par  
François CASTEIGNAU  
courriel : francois.casteignau@cg94.fr  
tél. : 01.43.99.71.01  
fax : 01.43.99.71.08  
[francois.casteignau@cg94.fr](mailto:francois.casteignau@cg94.fr)  
DGSD n° 2011-01-47

**Monsieur le Député Maire**  
**A l'attention de Monsieur Sylvain BERRIOS**  
Maire Adjoint, Conseiller général du Val-de-Marne  
Hôtel de Ville  
Place Charles de Gaulle  
94107 Saint-Maur des Fossés Cedex

Créteil, le - 2 FEV. 2011

**OBJET : Votre courrier du 23 novembre 2010 reçu le 16 décembre 2010 – ZAC des facultés**

Monsieur le Député-maire,

J'ai bien reçu votre courrier ci-dessus référencé, faisant suite à la rencontre du 22 novembre dernier entre Monsieur Alain DESMAREST, premier Vice-président du Conseil général, et Monsieur Sylvain BERRIOS, maire adjoint, Conseiller général de Saint-Maur-des-Fossés, réunion à laquelle participaient nos administrations respectives.

Cette rencontre a permis de faire le point sur l'avancée des réflexions et des études tant sur la ZAC des facultés que sur la construction du collège Pissaro. Les échanges ont porté également sur les projets de construction des équipements que vous envisagez.

Aussi, je vous confirme :

- l'adaptation de la surface d'assiette du collège Pissaro au contexte urbain du projet de ZAC. Nous proposons que cette surface soit définitivement calée entre nos services pour être intégrée dans le cadre du cahier des charges de la ZAC. Je rappelle que cette superficie ne saurait dépasser 8000 m<sup>2</sup> ;
- la diminution du terrain d'assiette est gagée sur la non construction d'un équipement sportif dans le cadre de la reconstruction du collège ; le Conseil général s'engage sur la participation financière à la construction de l'équipement sportif que vous projetez, conformément à la politique de droit commun de la collectivité ;
- nous avons proposé également que dans le programme de reconstruction du collège Pissaro ne soient intégrés que les logements de fonction nécessaires au fonctionnement quotidien du collège (gardien, principal). Les autres logements pourraient être acquis par le Conseil général dans le programme de la ZAC des facultés ;

- le lancement des études pour la reconstruction du collège Pissaro est bien prévu au programme 2011 de la direction des Bâtiments ; comme nous en avons convenu le 22 novembre dernier, et ce, afin d'accélérer la réalisation de l'opération, nous proposerons à l'exécutif départemental de déléguer notre maîtrise d'ouvrage. Tous les modes de passation de la commande publique seront examinés afin de raccourcir les délais (conception-réalisation par exemple). Nous visons ainsi une prévision de livraison du nouveau collège pour la rentrée 2014.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-maire, l'expression de mes sentiments distingués.

*cordialement.*

*[Signature]*

**Le Président du Conseil général**  
Pour le Président du Conseil général  
et par délégation  
Le Vice-Président  
Alain DESMAREST